

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 21 janvier 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

### QUESTION DE PRIVILÈGE

L'HON. M. DINDSALE—LES PARCS NATIONAUX  
—LA LETTRE DÉPOSÉE PAR LE MINISTRE  
DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CA-  
NADIEN

[Traduction]

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Hier après-midi le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a communiqué à la Chambre une lettre portant ma signature. Je n'étais pas à la Chambre, car j'assistais à une réunion en compagnie du président de la Commission canadienne des transports, l'honorable Jack Pickersgill, du premier ministre du Manitoba, du ministre manitobain de l'Industrie et du Commerce et du maire de Brandon.

**Une voix:** Quel groupe!

**L'hon. M. Dinsdale:** La réunion a été convoquée pour discuter les moyens de maintenir dans l'Ouest du Manitoba le service aérien actuel de la catégorie 1 menacé par l'intention de la Transair d'abandonner ce service. Par suite des incidences sur le progrès économique de l'Ouest du Manitoba du changement proposé dans la politique régionale de transport aérien, vous conviendrez, je pense, que la réunion avait priorité absolue. C'est la première fois que j'ai à étudier les mesures prises par le ministre.

La question soulevée à la Chambre hier met les pleins feux sur toute la question des baux dans les parcs nationaux de l'Ouest. Elle est aussi intimement liée au sentiment d'isolement et d'aliénation qui monte de façon alarmante dans l'Ouest et le Nord-Ouest du Canada, comme la presse l'a récemment signalé. Le gouvernement a manifesté une incapacité totale à régler les graves problèmes particuliers à ces régions importantes.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Je dois immédiatement interrompre le député pour lui rappeler qu'il a maintenant la parole en vertu de règles très spéciales et qu'il doit indiquer de quelle façon ses privilèges en tant que député ont été lésés du fait du dépôt de

la lettre mentionnée dans le préavis qu'il m'a donné. S'il veut bien s'expliquer là-dessus, on pourrait envisager d'autres mesures.

Il est certain que ce n'est pas le moment de mettre en cause la politique d'ensemble qui a peut-être entraîné le dépôt de la lettre hier par le ministre.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je me conforme à votre décision, monsieur l'Orateur. J'ai parlé de la lettre uniquement parce qu'il s'agit d'un problème propre à l'Ouest, puisqu'il n'y a au Québec aucun parc national et que ceux de l'Ontario sont peu importants. Quand il a déposé la lettre, le ministre a laissé entendre qu'elle appuyait une politique qu'applique le gouvernement libéral depuis 1963 en ce qui concerne les parcs nationaux de l'Ouest du Canada.

Ma question de privilège est centrée sur deux questions de principe; tout d'abord le droit du ministre à déposer une lettre signée par un autre conseiller privé sans avoir au préalable et comme c'est la coutume demandé l'autorisation de l'auteur. Il y a ensuite une question d'éthique, car c'est une basse politique que d'attiser la discorde existant dans l'Ouest.

La lettre, bien entendu, n'approuve en aucune manière ce que le ministre tente de faire dans les parcs de l'Ouest. Elle définit simplement le plan méthodique arrêté en 1962, pour le développement des parcs nationaux de l'Ouest et fondé sur le principe d'une gestion avisée et d'utilisations diverses adopté en 1961, à l'issue de la Conférence sur les ressources et notre avenir. La lettre maintient soigneusement le droit de perpétuité des baux initiaux.

• (2.10 p.m.)

Monsieur l'Orateur, la lettre a été déposée. Elle est maintenant la propriété de la Chambre. Elle a été déposée sans ma permission, et je ne crois pas que les députés aient l'occasion de l'examiner à moins d'un effort spécial.

Le ministre a laissé l'impression que la lettre approuvait sa politique. Je serai aussi bref que possible sur ce point fondamental. Elle n'approuve pas sa politique car le ministre a arbitrairement annulé la perpétuité des baux initiaux. La question a été portée devant la Cour de l'Échiquier par les résidents des parcs de l'Ouest, et cette cour a